

au moment actuel, mais je me procurerai ce renseignement, et je vous le donnerai quand les résolutions seront soumises pour discussion.

COMITE DES ORDRES ET PRIVILEGES.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose :

Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

COMITE DE SELECTION.

Sur proposition de sir James Lougheed, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables MM. Béique, Belcourt, Bostock, Daniel, Robertson, Tanner, Watson Willoughby et le proposant.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT.

Séance du mardi, 2 septembre 1919.

Présidence de l'honorable JOSEPH BOLDUC.

Le Sénat se réunit à 3 heures de l'après-midi.

Prières et affaires de routine.

REPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL.

Le Sénat reprend en considération le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable M. NICHOLLS: Honorables messieurs, en proposant un vote de remerciements à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours du trône, je veux d'abord remercier l'honorable ministre dirigeant pour l'honneur qu'il m'a fait en me choisissant pour présenter cette motion, et cela surtout parce que, selon moi, la présente session du Parlement fera époque dans l'avancement du Canada vers une situation de plus en plus honorable parmi les nations. Pour la première fois, au cours de notre histoire, nous avons quit-

té le rôle d'une colonie pour nous élever au rang des grandes puissances; et nous en avons la preuve dans le fait que le parlement canadien a été convoqué pour faire l'examen d'un traité de paix et pour le ratifier s'il en juge ainsi.

De plus, ce qui me fait regarder comme très importante la session actuelle, c'est la visite dont vient de nous honorer Son Altesse Royale le Prince de Galles qui a posé hier la pierre angulaire de la tour du nouvel édifice du Parlement. Dans le discours du trône, Son Excellence parle de cette visite dans les termes suivants:

Dans cette visite, la première qu'il fait au Canada, Son Altesse le Prince de Galles renoue, sans tarder, ses excellents rapports avec ses camarades de l'armée canadienne et, en même temps, entreprend la tâche importante de se rendre compte, par lui-même, des ressources et du développement de notre pays, et des aspirations idéales de notre peuple.

Il y a cinquante-neuf ans, en 1860, Albert-Edouard, alors Prince de Galles, posa la pierre angulaire de l'ancien édifice du Parlement, détruit par le feu, il y a quelques années. Le Prince de Galles d'alors, régna dans la suite sous le nom de Sa Majesté le roi Edouard VII, administra sagement son royaume, fut profondément aimé pendant sa vie et très sincèrement regretté après sa mort. Très brillante a été la cérémonie à laquelle nous assistâmes hier quand fut posée, par Son Altesse Royale le Prince de Galles, la pierre angulaire du nouvel édifice que nous espérons occuper bientôt. La destinée du Dominion a passé par différentes phases pendant la période écoulée entre ces deux importantes cérémonies. Mais vous serez tous d'accord avec moi, honorables sénateurs, quand je dirai que, dans cet intervalle de cinquante-neuf ans, aucune modification ne s'est opérée dans le sentiment d'ardente loyauté que le peuple canadien éprouve pour l'empire britannique, le Roi et la famille royale: et, honorables messieurs, les manifestations de loyauté et d'affection dont nous venons d'être les témoins pendant la récente visite de Son Altesse Royale, sont pour moi une preuve irréfutable que les liaisons britanniques forment l'élément le plus indiscutable de notre destinée.

Bien que très jeune, Son Altesse Royale a joué, au cours de la guerre un rôle d'homme mûr, et malgré le rang élevé qu'il occupait, a fait au front un service digne d'éloges; et, selon moi, le fait d'avoir alors été attaché à l'armée canadienne et le fait d'avoir depuis son arrivée au Canada exprimé le désir d'être regardé comme canadien d'aspirations, feront que son départ sera marqué par un regret national; et quand le